



2024 Équipe NB Elite

Informations sur les entraîneurs (intérieur)

Responsabilités de l'entraîneur

Les responsabilités des accompagnateurs incluent, mais ne sont pas limitées à :

- Travailler en coopération avec la vision des comités de HP et les entraîneurs mentors
- Conception et implémentation des essais
- Sélection des athlètes qui représenteront Équipe NB
- Élaboration d'un plan d'entraînement pour l'été en collaboration avec Volleyball NB
- Implémentation du plan d'entraînement
- L'entraînement et le développement de tous les athlètes sélectionnés pour leur équipe ou leur groupe d'entraînement
- Préparer les athlètes et les équipes pour les compétitions.
- Les entraîneurs ont la responsabilité d'assister aux réunions des entraîneurs du tournoi, de s'assurer que toutes les obligations relatives à leur équipe lors de la compétition sont remplies et de faire fonctionner leur équipe selon les règles du jeu et les règles de l'esprit sportif.

Comportement de l'entraîneur

- **On s'attend à ce que les entraîneurs se comportent de façon responsable et professionnelle en tout temps, en reconnaissant leur influence sur les athlètes et les membres de la communauté du volley-ball.**
- Les entraîneurs ont la responsabilité de superviser et d'accompagner leurs athlètes lors de toutes les activités de l'équipe provinciale (p. ex. on s'attend à ce que les couvre-feux soient établis et surveillés par les entraîneurs).
- Il est interdit de consommer de l'alcool pendant la supervision d'un athlète. La consommation de drogues est interdite.
- Les entraîneurs ont l'autorité et la responsabilité de traiter les problèmes de comportement mineurs des athlètes d'une manière qui convient à l'infraction.



- Les infractions majeures doivent être signalées au directeur général de Volleyball Nouveau-Brunswick et au président de Sport sécuritaire VNB au moyen du formulaire de plainte : [Link Here](#)
- Ou directement au Programme de règlement des différends de Sport sécuritaire NB, à l'adresse suivante : safesport@safesportnb.ca.
- Le formulaire de plainte de NB Safe Sport se trouve ici: [Link Here](#)

Opportunités de développement pour les entraîneurs

Dans le cadre de la formation d'Équipe NB, les entraîneurs mentors travailleront avec le personnel d'entraîneurs. Des mentors seront sur place pendant la formation et disponibles pour discuter pendant les temps d'arrêt. Des séances de mentorat seront prévues à l'horaire d'été. Si un entraîneur souhaite qu'un entraîneur mentor organise une séance pour son équipe, veuillez en informer l'entraîneur mentor ou le directeur des opérations de VNB.

Certification d'entraîneur

Tous les entraîneurs doivent soumettre un casier judiciaire valide et une vérification du secteur vulnérable, et avoir suivi la formation sur le sport sécuritaire de l'Association canadienne des entraîneurs. Les entraîneurs doivent également remplir un formulaire de sélection.

Tous les entraîneurs doivent au minimum posséder les qualifications suivantes du PNCE:

- Apprentissage en ligne du volleyball (VC [Centre des entraîneur.es](#))
- Évaluation en ligne pour Prise de décisions éthiques (Casier)
- Prendre une tête d'avance en sport (Casier)



Les certifications d'entraîneur du PNCE souhaitées sont les suivantes:

- Entraîneur principal S14 – Au moins une certification de coach en développement
- Entraîneur principal S15 – Au moins une certification de coach en développement avancé
- Entraîneur principal S17 – Au moins une certification de coach en développement avancé
- Entraîneurs adjoints S14, S15, S17 - Au moins un entraîneur de développement en formation.

Rémunération des entraîneurs

Les honoraires seront versés à l'issue de l'engagement complet de l'entraîneur. Aucun honoraire partiel ne sera versé aux entraîneurs qui quittent leur poste avant la fin du programme.

| | |
|---------------------------------------|-------------------------------|
| Équipes de la Coupe du Canada | |
| 1 entraîneur principal | \$1350 |
| 1 entraîneur adjoint | \$900 |
| Eastern Elite Teams | |
| 1 entraîneur principal | \$1000 |
| 1 entraîneur adjoint | \$750 |
| Membres du comité de sélection | kilométrage/repas/hébergement |

**VNB se réserve le droit de modifier ou d'adapter toute information contenue dans le présent document, à tout moment et pour un motif raisonnable.